



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mai deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle polyvalente de Presly sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mai 2024

Délibération n°2024-05-060

Approbation des tarifs des spectacles du second semestre 2024

Conseillers en exercice : 36	Conseillers présents : 27	Nombre de votants : 31
-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, Mme Denise SOULAT, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,
Mme Dominique TURPIN a donné pouvoir à M. Gilles FEVRE,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS.

Absents : Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Catherine DOGET

Le programme du second semestre de la saison culturelle intercommunale 2024 est fixé. Il compte 30 manifestations, portées par 22 partenaires (communes, associations, EHPAD et la CDC). Il se compose de théâtre, de musique, de cinéma et de danse. Le programme sera décliné dans une brochure à paraître fin juin.

Pour rappel, chaque partenaire détermine ses propres tarifs d'entrée. Il convient par conséquent de fixer les tarifs des spectacles organisés par la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2022-23 portant création d'une régie de recettes pour les spectacles organisés par la communauté de communes dans le cadre de la programmation culturelle du 04/08/2022.

Vu la proposition de la Commission Culture du 06/05/2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 13 mai 2024 ;

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 018-20000933-20240530-2024_05_060-DE

SLO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : FIXE les tarifs des spectacles organisés par la Communauté de communes au 2nd semestre 2024 comme suit :

Spectacles « Le Rossignol et l'Empereur de Chine » par l'Ensemble La Rêveuse et la Compagnie Jeux de vilains, le 23/10/2024 à Blancafort.

Spectacle familial à partir de 6 ans, organisé dans le cadre du Salon du Livre Sauldre et Sologne

Tarif unique : 5 €

Spectacle « Les contes du Berry » par la Compagnie A l'orée, du 12 au 15 novembre 2024.

Spectacle proposé aux résidents des EHPADs d'Argent-sur-Sauldre et d'Aubigny-sur-Nère et dans les MARPA de Blancafort et La Chapelle d'Angillon.

Gratuité pour tous.

Spectacle « Circus » par la Compagnie Double Jeu, le 27/11/2024 à Argent-sur-Sauldre.

Spectacle très jeune public 0-3 ans, organisé en partenariat avec le Relais Petits Enfance Sauldre et Sologne

Gratuité pour tous.

Spectacle « A portée de mains » par la Compagnie Double Jeu, le 27/11/2024 à Argent-sur-Sauldre.

Spectacle très jeune public à partir de 4 ans, organisé en partenariat avec le Relais Petits Enfance Sauldre et Sologne

Gratuité pour tous.

Spectacle « L'art de réinvestir » par la Compagnie Entité, le 04/10/2024 à Clémont

Spectacle organisé dans le cadre d'un stage de découverte de la danse et de la musique hip-hop proposé aux enfants du collège

Gratuité pour tous.

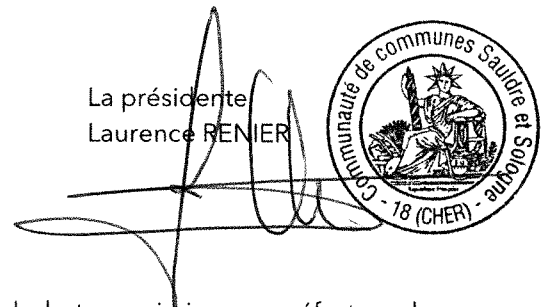
Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Catherine DOGET



La présidente
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/05/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.